

Règlement du jeu concours

« Pour Pâques, gagnez votre pack ! »

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société ALGAM, société anonyme au capital de 3.816.180 euros, dont le siège social est situé Parc d'activités des petites landes, 2 rue de Milan, 44484 Thouaré cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 430 425 314, organise, à partir du vendredi 19 avril 2019 et jusqu'au vendredi 26 avril 2019, un jeu concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Pour Pâques, gagnez votre pack ! ». La société Algam se réserve le droit d'y mettre fin en tout temps. Ce concours est accessible uniquement sur Internet sur le site <https://www.algam-webstore.fr/> et sera annoncé sur la page Facebook d'Algam Webstore.

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide, habitant en France métropolitaine (ci-après le participant) à l'exception des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours de même que leurs familles, des membres permanents ou occasionnels du personnel de la société organisatrice du concours.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un autre pays que la France.

ARTICLE 2 - DURÉE ET ACCÈS

Le concours se déroulera à partir du vendredi 19 avril 2019 à 00h01 et sera clos le vendredi 26 avril 2019 à 23h59. La société Algam se réserve le droit d'y mettre fin en tout temps. Ce concours sera accessible uniquement sur Internet sur le site <https://www.algam-webstore.fr/>.

La société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu concours, l'internaute doit retrouver l'un des 3 œufs de Pâques dissimulés sur 3 pages du site Internet, cliquer sur ce dernier, puis remplir le formulaire qui lui sera présenté. Il devra alors renseigner ses coordonnées (prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone) et choisir la dotation qu'il souhaite gagner entre les 5 lots mis en jeu. Une seule participation par personne (même nom ou même adresse email) est autorisée et sera prise en compte sur la durée totale du concours.

La clôture des participations se fera à 23h59 le vendredi 26 avril 2019. Toute tentative d'inscription après cette heure ne sera pas validée (le système informatique de la société ALGAM faisant foi).

A l'issue du jeu concours, un tirage au sort sera effectué le lundi 29 avril 2019, parmi les participations valides, par le personnel d'Algam au siège de la société situé PA des Petites Landes, 2 rue de Milan, 44484, Thouaré Cedex. 3 gagnants seront alors tirés au sort et remporteront la dotation choisie dans le formulaire de participation rempli précédemment.

Les gagnants seront ensuite contactés par email (à l'adresse indiquée dans le formulaire de participation) et disposeront d'un délai de 72 heures pour communiquer leur adresse postale à l'adresse email webstore@algam.net. Suite à leur réponse, leur prénom ainsi que l'initiale de leur nom seront affichés sur la page du concours ainsi que sur la publication Facebook annonçant le concours. En l'absence de réponse, le tirage au sort sera renouvelé et un nouveau gagnant sera nommé.

Pour toute information complémentaire :

contact@algam.net

Société ALGAM
2, Rue de Milan
44484 Thouaré-sur-Loire

ARTICLE 4 – DOTATION

A l'occasion de ce jeu concours, 5 lots sont mis en jeu et peuvent être remportés. Pour rappel, seulement 3 gagnants seront tirés au sort, et remporteront la dotation choisie lors de l'inscription par formulaire, parmi les lots suivants :

- Pack guitare : [Lâg Arkane Black & Vox](#)
- Pack batterie : [Cymbales Low Volume 13"-14"-18"](#)
- Pack clavier/DJ : [Roli Beatmaker Kit](#)
- Pack studio : [Presonus AudioBox 96 Studio Ultimate](#)
- Pack vents : lot d'accessoires pour saxophone alto composé de : [bec Vandoren](#), [ligature BG](#), [cordon Brancher](#), [Key Leaves](#)

ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DU LOT

Les photographies ou autres illustrations utilisées dans tout support de présentation du concours n'ont pas de valeur contractuelle quant aux caractéristiques du lot finalement attribué.

En cas d'indisponibilité du lot initialement prévu et présenté, la société organisatrice sera libre de lui substituer un lot d'une valeur similaire. En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la société organisatrice et un deuxième tirage au sort sera effectué.

Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Le prix ne peut être échangé contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le règlement et justifier de son identité.

En cas de non-réclamation du lot sous les 72h après réception du mail à la société organisatrice ou à son partenaire, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots.

ARTICLE 6 : DONNÉES PERSONNELLES

La société Algam collecte les informations nominatives et les données personnelles concernant les participants nécessaires à la gestion du jeu concours organisé, la détermination du gagnant et la délivrance des dotations. Ces informations seront conservées 10 ans.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires, pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du gagnant et la délivrance des dotations.

La déclaration d'informations erronées peut entraîner l'annulation de votre participation au jeu.

Conformément à la réglementation, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation aux informations nominatives et aux données personnelles le concernant, directement sur le site internet ou par courrier à l'adresse Algam Webstore, 2 rue de Milan, 44484 Thouaré-sur-Loire Cedex. La demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du client et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de un mois suivant la réception de la demande.

Pour toute information complémentaire :
contact@algam.net

Société ALGAM
2, Rue de Milan
44484 Thouaré-sur-Loire